

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

70.099

Objet

Travaux de dérasement
d'épaves en rade de
ROYAN (1ère tranche)

Participation de la
Ville.

DATE DE CONVOCATION

13 avril 1970

DATE D'AFFICHAGE

20 avril 1970

Nombre de conseillers
en exercice 24
Nombre de présents 17
Nombre de votants 20

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent mil neuf cent soixante dix
le dix sept avril à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur MATRAS, Maire-Adjoint

Etaient présents : MM. MATRAS, M^{lle} FOUCHÉ, M. BUJARD, LANUSSE,
COLLE, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BETOUS, OSQUIGUIL, DOMECC
REIX, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU, POUGET .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. de LIPKOWSKI par M. MATRAS
Dr. GACHET par M. BUJARD
Mme BIDEAU par M^{lle} FOUCHÉ

Absents : MM.

Monsieur TETARD

a été élu Secrétaire.

Par lettre en date du 27 Mars 1970, Monsieur le
Directeur Départemental de l'Equipement a informé la Municipalité
que les crédits dont il dispose lui permettent d'inscrire une
première tranche des travaux de dérasement d'épaves à ROYAN, sous
réserve d'une participation financière de la Ville de 50 000 Frs.

Ces travaux, dont le dossier a été établi par le
Service Maritime des Ponts & Chaussées, consistent en le dérase-
ment d'épaves en rade de ROYAN.

Le montant des travaux est estimé à 100 000 Frs
pour la première tranche.

Le financement sera assuré comme suit :

- Département 50 %	50 000 Frs
- Commune 50 %	50 000 "

Le Département fera l'avance de la part de la
Commune.

/.....

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu l'avis favorable des commissions des Finances et du Port

D E C I D E :

- de réaliser en 1970 une première tranche de travaux de dérasement d'épaves en rade de ROYAN.
- s'engage à rembourser la moitié de la dépense au département
- décide de contracter un emprunt de 50 000 Frs auprès de l'Union des Assurances de PARIS.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre MM.les Membres présents.

Pour extrait conforme au registre.



Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

M. MATRAS.

APPROUVE -

Toutefois, il sera nécessaire de soumettre à mon approbation la délibération du Conseil Municipal votant les modalités de réalisation de l'emprunt de 50.000 Frs à contracter auprès de l'Union des Assurances de PARIS.

ROCHEFORT, le 30 AVR. 1970
LE SOUS-PREFET.

